Cinquantième année. - N ° 222 A 14 et 15 novembre 2016

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 838

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

495 381 402 RCS Dunkerque.
V.M.S.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 7500.00 EUR.
Adresse : 2, rue de Garibaldi, 59760 Grande-Synthe.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : La société absorbante : SM INVEST, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé 597 avenue de la Gironde - ZI PETITE SYNTHE à 59640 DUNKERQUE et identifiée au registre du commerce et des sociétés de DUNKERQUE sous le numéro RCS 440 215 713, représentée par son Président, Monsieur Stéphane SCHELL la société absorbée : La société V.M.S, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, dont le siège social est situé 2 rue Garibaldi à 59760 GRANDE SYNTHE et identifiée au registre du commerce et des sociétés de DUNKERQUE sous le numéro RCS 495 381 402, représentée par son GERANT, Monsieur Stéphane SCHELLAux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 septembre 2016, la société SM INVEST et la société VMS ont conclu un projet de traité de fusion, par voie d'absorption de VMS par SM INVEST, aux termes duquel la société VMS transmettra la totalité de son actif évalué à 489.189 euros contre la prise en charge du passif évalué à 404.268 euros ,soit un actif net transmis de 84.921€. Les éléments d'actif et de passif seront transmis par la société SM INVEST pour leur valeur nette comptable au 31 juillet 2016. La société SM INVEST détenant la totalité des actions composant le capital social de la société VMS, la fusion-absorption de la société VMS ne sera pas rémunérée par l'attribution d'actions et ne donnera pas lieu à une augmentation de capital social de la société SM INVEST. En conséquence, aucun rapport d'échange n'est établi. Cette opération ferait ressortir un boni de fusion à hauteur de 61.921€. L'opération de fusion-absorption projetée aura un effet rétroactif au 1er janvier 2016. Dès lors, toutes les opérations effectuées depuis par la société VMS, jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par la société SM INVEST. La société VMS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 15 décembre 2016. Conformément aux dispositions de l'article L236-6 du code de commerce, un exemplaire original du projet de traité de fusion-absorption est déposé le 8 novembre 2016 au greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE pour le compte de la société SM INVEST et pour le compte de la société VMS. Les

créanciers dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L236-14 et R236-8 du code de Commerce. Fait le 3 novembre 2016.

